



Recours abusif à l'interim et CDD

Par **MARIANA92**, le **08/03/2014** à **09:02**

Bonjour
Peut-on attaquer un employeur pour les motifs suivants :
- Il emploie un(e) intérimaire pour motif de surcroît de travail durant 4 à 6 mois et renouvelle 4 à 6 mois, puis on lui change l'intitulé du poste et on lui fait un nouveau contrat alors qu'il est au même poste, et ceci durant 18 mois à 2 ans. Puis il fait un CDD de 6 mois qu'il renouvelle 6 mois et la personne se retrouve au chômage. Puis il recommence avec un autre intérimaire sur le même poste avec les mêmes tâches, il se paye même le culot de demander à celui qui part de former celui qui va le remplacer.
Je vais bientôt me retrouver dans ce cas, que puis-je faire ?
Merci de votre aide

Par **moisse**, le **08/03/2014** à **15:33**

Bonjour,
Vous pouvez exiger de l'employeur la reconnaissance de votre contrat en CDI, et en cas de refus porter le litige devant le conseil des prudhommes.
Si l'affaire ce qui est probable est enrôlée après la fin du contrat, vous ne pourrez pas réintégrer l'entreprise, mais obtenir des dommages et intérêts après la requalification du CDD en CDI et rupture sans cause réelle et sérieuse, outre le défaut de procédure.

Par **MARIANA92**, le **08/03/2014** à **16:23**

Bonjour, merci de votre réponse, c'est que je pensais. Comme beaucoup j'ai fermé les yeux sur le non respect des contrats multiples, espérant avoir un CDI au bout, mais quand j'ai vu ce qui se passait pour les autres, je préfère prendre les devants.
Cordialement